

Arrondissement d'Aix en Provence



**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**Portant délégation de fonction à Monsieur Paul**  
**VIDALOU**  
**Arrêté n°AD-2026-17**

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration communale, il convient de donner délégation de fonction et de signature, à Monsieur Paul VIDALOU,

**ARRETE**

**Article 1-** En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délégation de fonction est accordée à Monsieur Paul VIDALOU, conseiller municipal, pour intervenir, sous la responsabilité du Maire, dans les domaines suivants : Planification urbaine – Affaires juridiques.

**Article 2** – Dans le champ de ses délégations Monsieur Paul VIDALOU pourra signer les pièces suivantes : Courriers et courriels.

**Article 3** – La signature de courriers et courriels par Monsieur Paul VIDALOU devra être précédée de la formule suivante « Par délégation du Maire ».

**Article 4** – La présente délégation est accordée durant toute la durée du mandat, ou jusqu'à l'intervention d'un arrêté y mettant fin ou la modifiant.

**Article 5** – Le Maire et le Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Cannat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 7** – Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié sur le site Internet de la Commune de Saint-Cannat.

Fait à Saint-Cannat le 24 AVR. 2026

Le Maire,  
Monsieur Joël LEVI-VALENSI

Signature de l'intéressé :

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Sous-Préfecture le : 27 AVR. 2026

Notifié le :

Publié sur le site internet municipal le : 27 AVR. 2026

